

Nomination Vice-Président de la Commission de la Recherche

Pôle Martinique

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** le code de l'Education, notamment son article L.781-4 ;
- Vu** la loi n° 2015-737 du 25 juin 2015 portant transformation de l'université des Antilles et de la Guyane en Université des Antilles, ratifiant et adaptant l'ordonnance n° 2014-806 du 17 juillet 2014 ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 23 juin 2016, notamment son article 11 ;
- Vu** la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles du 25 janvier 2017 portant élection du Professeur Eustase JANKY en qualité de Président de l'Université des Antilles ;
- Vu** la candidature de Monsieur Justin DANIEL à la Vice-Présidence de la Commission de la Recherche du pôle Martinique, enregistrée le 20 février 2017 ;
- Vu** la désignation de Monsieur Justin DANIEL en qualité de Vice-présidente de la Commission de la Recherche du pôle Martinique, lors de la réunion du 22 mars 2017 ;
- Vu** l'invitation à une séance du Conseil Académique en formation plénière en date du 25 avril 2017 ;
- Vu** le procès-verbal en date du 04 mai 2017 relatif à l'élection du Vice-Président de la Commission de la Recherche du pôle Martinique.

ARRETE

Article 1

Monsieur Justin DANIEL, Professeur des Universités, est nommé Vice-président de la Commission de la Recherche (CR) du pôle Martinique.

Article 2

La nomination de **Monsieur Justin DANIEL** prend effet à compter du 04 mai 2017. Son mandat prend fin avec celui des représentants élus des personnels au Conseil Académique.

Article 3

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 04 mai 2017

Le Président de l'Université des Antilles

Pr. Eustase JANKY

